

le partage de la rue

le statut des voies

Pour une ville plus sûre
et plus agréable à vivre

Trois types de secteurs bénéficient de règles particulières
qui favorisent les trajets des piétons et des cyclistes
(Définitions : R 110-2 du Code de la route)

la zone 30



Où	Dans les quartiers urbains et les zones résidentielles
Vitesse	Vitesse limitée à 30km /heure
Priorité	Principe du droit du plus faible
Vélo	Les cyclistes peuvent rouler en sens inverse de la circulation
Stationnement	Le stationnement est autorisé
Panneau	

la zone de rencontre

Où	Dans les quartiers urbains et les zones résidentielles
Vitesse	Vitesse limitée à 20km / heure
Priorité	Le piéton a la priorité
Vélo	Les cyclistes sont admis
Stationnement	Le stationnement est autorisé mais doit être contrôlé
Panneau	



l'aire piétonne



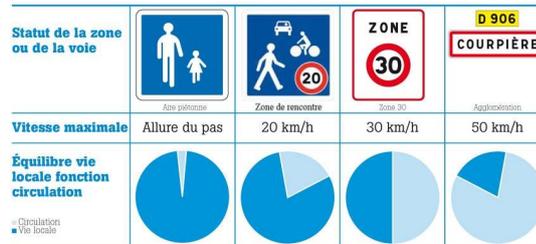
Où	Dans les centres des villes, des quartiers et des bourgs
Vitesse	Zone interdite aux véhicules motorisés
Priorité	Le piéton a la priorité
Vélo	Les cyclistes sont admis à l'allure du pas
Stationnement	Le stationnement est interdit
Panneau	

une vitesse adaptée à chaque type de site

La rue n'est pas seulement un espace de circulation ; c'est aussi et surtout un espace de vie. La logique routière n'a aucune raison d'être en ville : la rue n'est pas la route. Réduire la vitesse, c'est aussi :

- réduire le bruit et la pollution de l'air dus au trafic urbain,
- inciter les citoyens à privilégier la marche et le vélo pour les déplacements de proximité,
- plus généralement, pacifier la ville et la rendre plus conviviale.

Circulation et vie locale (Schéma CERTU)



le partage de la rue

le statut des voies

Trois types de secteurs bénéficient de règles particulières qui favorisent les trajets des piétons et des cyclistes
(Définitions : R 110-2 du Code de la route)

la zone 30



Où	Dans les quartiers urbains et les zones résidentielles
Vitesse	Vitesse limitée à 30km /heure
Priorité	Principe du droit du plus faible
Vélo	Les cyclistes peuvent rouler en sens inverse de la circulation
Stationnement	Le stationnement est autorisé
Panneau	

la zone de rencontre

Où	Dans les quartiers urbains et les zones résidentielles
Vitesse	Vitesse limitée à 20km / heure
Priorité	Le piéton a la priorité
Vélo	Les cyclistes sont admis
Stationnement	Le stationnement est autorisé mais doit être contrôlé
Panneau	



l'aire piétonne



Où	Dans les centres des villes, des quartiers et des bourgs
Vitesse	Zone interdite aux véhicules motorisés
Priorité	Le piéton a la priorité
Vélo	Les cyclistes sont admis à l'allure du pas
Stationnement	Le stationnement est interdit
Panneau	

la rue n'est pas une route

La rue n'est pas seulement un espace de circulation ; c'est aussi et surtout un espace de vie. La logique routière n'a aucune raison d'être en ville : la rue n'est pas la route. Réduire la vitesse, c'est aussi :

- réduire le bruit et la pollution de l'air dus au trafic urbain,
- inciter les citoyens à privilégier la marche et le vélo pour les déplacements de proximité,
- plus généralement, pacifier la ville et la rendre plus conviviale.

